



*Local F.S.U.  
Maison des Associations et des Syndicats  
13 rue de Braconne  
23000 GUERET*

( 05 55 41 16 32  
Fax : 05 55 41 83 94

Adresse électronique : [snes23@laposte.net](mailto:snes23@laposte.net)

Guéret le 11 octobre 2005,

## Compte-rendu du Comité technique paritaire départemental (CTPD) du 11 octobre concernant le bilan de la rentrée 2005 dans les collèges et les SEGPA

Au titre de la FSU siégeaient : Alain Favière (SNUipp) ; Stéphane Picout (SNUipp) ; Georges Guêtre (SNUipp) ; Annette Cartier (SNES) ; Marie-Hélène Chauvat-Pouget (SNES) ; Trémur Duval (SNES)

### Questions diverses

- Postes de principaux

Dans le cadre d'une remarque préliminaire, Georges Guêtre a soulevé le problème d'absence de chef d'établissement dans deux collèges du département (Dun et Châtelus) et a évoqué les difficultés de recrutement d'un agent comptable pour le collège Marouzeau. L'Inspecteur d'Académie a fait remarquer que les circonstances étaient exceptionnelles (décès pour l'un des principaux et maladie grave pour l'autre) mais que des personnes « faisant fonction » avaient été nommées. Georges Guêtre a évoqué la possibilité de la création d'une liste complémentaire pour le recrutement des chefs d'établissement. Pour ce qui est de l'agent comptable, M. Buisson (principal à Marouzeau) a indiqué que la situation de son établissement avait été négligée par le ministère mais que tout était rentré dans l'ordre grâce au rectorat.

- Amiante

La FSU a fait part de son souhait qu'un état des lieux de la présence d'amiante dans les bâtiments scolaires soit effectué et a suggéré que le préfet alerte les maires pour les écoles primaires. Le dossier de l'amiante sera évoqué en CDEN où des maires et des conseillers généraux siègent.

- Remplacements

Pour l'UNSA, Marie-Hélène Thévenot a soulevé le problème des remplacements (le débat a ensuite duré près d'une heure) dans le second degré avec l'application au 1<sup>er</sup> janvier du décret. Elle doute de l'efficacité pédagogique qui confine plutôt à de la garderie, elle craint une ambiance délétère dans les établissements et trouve que les enseignants sont maltraités. La FSU ajoute à ce « dossier » le cas des stages, des sorties scolaires...

Pour l'IA, il ne faut pas oublier l'élève et les demandes des parents. Il vaut mieux que les élèves soient gardés par un professeur au lieu de ne rien faire en étude. Il affirme, également, qu'on ne demandera jamais à un collègue d'une matière de remplacer un collègue d'une autre matière. Jusqu'en janvier, il faut, dans les établissements, dialoguer, et faire un inventaire du possible ou de l'impossible dans le cadre de la mise en place du protocole ; les principaux et proviseurs n'ayant aucun intérêt à « plomber » l'ambiance de leur collège ou lycée.

Marie-Hélène Chauvat-Pouget fait alors remarquer que l'IA oublie le 2<sup>ème</sup> volet : c'est à dire l'obligation de remplacement à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

L'IA confirme que le « fonctionnaire fonctionne » et qu'il doit appliquer les décisions qui lui sont imposées par sa hiérarchie. Après le 1<sup>er</sup> janvier, il faudra bien trancher.

Georges Guêtre évoque un remplacement d'un cours de Français (par exemple) par un professeur de mathématiques (par exemple également), qui enseignera les mathématiques et risque de se trouver en conflit avec le collègue qui à cette classe en charge en ... mathématiques. De plus, ces remplacements peuvent poser des problèmes dans les établissements où les collègues sont PEGC ou à temps partiel (donc non concernés par cette mesure).

Marie-Hélène Chauvat-Pouget indique que ce qui dérange les parents, c'est qu'un programme ne soit pas terminé... et que si le collègue absent est remplacé par quelqu'un enseignant une autre matière, le problème n'est pas réglé.

Marie-Hélène Thévenot se demande si ce n'est pas une remise en cause des remplaçants et argumente sur le fait que les collègues ne veulent pas d'heures supplémentaires.

L'IA clôt le débat en affirmant que l'on verrait à l'usage.

### Rentrée en collèges

- Nombre d'élèves

Pour l'IA, la dotation augmente de 47 heures pour 8 élèves de plus (4549 élèves au 3 octobre), ce qui est plutôt rassurant. Le nombre moyen d'élèves par classe est favorable permettant ainsi une meilleure réussite des élèves.

Marie- Hélène Chauvat s'étonne de l'absence de seuil de dédoublement dans le nouveau contrat de réussite pour le collège de Bourgneuf classé en ZEP.

L'IA répond en affirmant que la moyenne d'élève par classe est inférieure au seuil de 25 préalablement fixé et qu'il faut être attentif à Bourgneuf comme il le fait en octroyant des HSE pour l'aide aux 6<sup>ème</sup> et aux 5<sup>ème</sup>.

Marie-Hélène Thévenot fait part des difficultés à l'oral avec des classes à fort effectif en langues.

L'IA souligne que l'enseignement des LV au collège suppose une prise en compte des acquis en primaire.

- DGH

Georges Guêtre estime que pour l'attribution des dotations, il faut, non seulement, tenir compte du nombre d'élèves mais également du nombre de divisions.

Trémur Duval remarque que la DGH du collège de Chénérailles a été abondée de 7,5 heures, la dotation initiale étant manifestement insuffisante. Il fait également remarquer que les dotations initiales sont serrées, ayant pour conséquence des suppressions de poste, et que régulièrement celles-ci sont augmentées au mois de septembre (95 heures au total cette année).

Pour l'IA, le DIPAC (dispositif par alternance Creusois) est un succès et nécessitera un réajustement de la dotation

- Classe relais

La question a été posée par Annette Cartier.

Elle fonctionne et est prévue pour 8 élèves. La 1<sup>ère</sup> commission s'est déroulée vendredi 7 octobre : 4 élèves sont concernés et alternent entre présence dans l'établissement (le mercredi et le vendredi) et présence dans la classe relais (les autres jours).

- Professeurs documentalistes et CPE

Les représentants syndicaux regrettent l'absence de documentalistes et de CPE dans tous les établissements.

- Emplois vie scolaire

L'IA a détaillé (longuement) ces emplois « vie-scolaire » qui s'apparentent à des CES. 37 dans le 1<sup>er</sup> degré, 38 dans le second dont 22 pour les collèges. Un pour tous les collèges et quatre collèges bénéficiant d'un emploi en plus (Bourganeuf, Felletin, Boussac, La Souterraine). Pour les lycées, 2 pour Bourdan, un pour Favard et 2 au total pour les autres lycées. De plus, 2 postes sont attribués à Favard (1 ETP) dans le cadre des contrats « emplois-jeune » comme assistants pédagogiques.

La sélection des personnes sur ces contrats de retour à l'emploi est effectuée par l'ANPE. Ces contrats s'adressent à des personnes en difficultés sociales. L'IA nous a, quand même, dit qu'il demandait à ce que ces personnes aient un BEP de secrétariat ou sanitaire et social. En effet, ces personnes peuvent se charger des élèves handicapés, aider à la documentation, aux NTIC...

Trémur Duval pose la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux que ces postes soient pourvus par des personnels titulaires et se demande s'ils seront pourvus (exemple pour une personne devant s'occuper des TICE).

Attention : contrairement à ce qu'affirment les chefs d'établissement, c'est le conseil d'administration qui autorise (ou non) le chef d'établissement à recruter ces personnels précaires (art 16, décret 85-924).

L'IA conseille aux établissements de ne pas refuser le recrutement de ces personnes, car l'emploi ira ailleurs. Un rappel : la commission administrative académique du SNES a demandé à ses adhérents de voter contre le recrutement de ces personnels précaires (20 h payées au SMIC, maximum 24 mois) lors des CA.

- Postes

La FSU constate un nombre important de services partagés. L'IA « donne » 47 heures de déplacement pour compenser. Il estime que c'est positif : il y avait, il y a quelques temps, 55 heures pour services partagés !

### Rentrée en SEGPA

Alain Favière note que cette fois, l'IA a bien séparé les moyens SEGPA de ceux de l'UPI, ce qui est réglementaire. L'an dernier, ce n'était pas le cas et on aurait pu croire que l'IA avait voulu « dissimuler » la suppression d'un poste d'enseignant à la SEGPA de La Souterraine en globalisant les moyens avec la création d'un poste UPI. Il souligne que cette création va entraîner de nouveaux cas d'intégration, en particulier en SEGPA, et donc, que la suppression est très dommageable.

Il attire l'attention de l'IA sur les effectifs élevés en particulier à Guéret : 77 élèves pour 4 classes. Le dédoublement est difficile car toutes les sections ont un fort effectif (jusqu'à 23 élèves en 4<sup>ème</sup>), et des seuils réglementaires existent pour les ateliers. Il souhaite que la situation départementale des SEGPA soit réexaminée pour la prochaine rentrée (création de postes d'enseignants supplémentaires).

Concernant les directeurs, il indique que ceux-ci sont d'abord demandeurs de temps de décharge et non d'heures supplémentaires. Quant au directeur nommé sur deux établissements (Châtelus et la Souterraine), sa tâche paraît difficile à assumer.